



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 27 octobre 2020

N°14

### **Création de 16 centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales en 2020**

**À l'issue du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, le Gouvernement a acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive.**

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention et la fin du cycle des violences constitue un enjeu essentiel des politiques publiques sociale, judiciaire et sanitaire.

Dans ce contexte, le Grenelle des violences conjugales a mis en exergue les améliorations à conduire en la matière, notamment en termes de dispositifs spécifiques à la lutte contre la récidive. La création de centres de prise en charge des auteurs de violences a dès lors été identifiée comme un nouvel outil pour lutter contre les violences conjugales et figure ainsi parmi les 46 mesures du Grenelle.

Sous l'autorité de Mme Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, un appel à projets a été initié le 24 juillet 2020. Suite à cet appel, 16 premiers centres ont été désignés en métropole et en outre-mer. Ces centres sont situés à Arras, Aurillac, Avignon/Hyères, Besançon, Cayenne, Creil, Fort-de-France, Limoges, Lorient, Magny-le-Hongre, Montpellier, Nancy, Rouen, Saint-Paul, Strasbourg ainsi qu'à Tours.

Ces centres proposeront aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique et médical afin, par exemple, de traiter les addictions, auquel pourra être assorti un accompagnement socioprofessionnel visant notamment à l'insertion dans l'emploi. Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, un deuxième appel à projets sera initié début 2021 afin de doubler la couverture territoriale de ce dispositif.

**Élisabeth Moreno** déclare : « La création des 16 premiers centres de prise en charge des auteurs de violences dès cette année constitue une avancée significative et concrète dans la prévention du passage à l'acte et de la récidive. Cette prise en charge globale des auteurs impliquera un travail partenarial avec les collectivités locales, les professionnels de santé, les agences régionales de santé, les magistrats et l'ensemble du tissu associatif. Engagement du Grenelle des violences conjugales, il s'agit d'une promesse tenue qu'il conviendra d'amplifier dès l'an prochain pour toujours mieux protéger les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants ».

#### **Contact presse**

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : [presse-efh@pm.gouv.fr](mailto:presse-efh@pm.gouv.fr)